

Thuin : les masques attendus début juin

Nouvellement installée en tant que bourgmestre, Marie-Eve Van Laethem est restée prudente sur la date de distribution des masques.

• Jacques DE MOL

Outre la date de réouverture de l'horeca et de la tenue ou pas des stages et camps de vacances cet été, l'un des sujets d'interrogation des Thudiens en cette période de déconfinement progressif a trait à la date de réception des masques promis à la population.

Marie-Eve Van Laethem a apporté quelques précisions en ouverture du conseil communal.

« Le collège a décidé d'acheter des masques pour en distribuer deux par habitants. Un premier marché a été passé par la Ville pour l'acquisition de 15 000 masques. Ceux-ci ont été livrés le 18 mai. Parallèlement, le complément ainsi que les filtres ont été acquis via le marché groupé initié par Châlrevoi-Métropole. La livraison est attendue pour le



En attendant les masques régionaux, certains ont conçu une protection bien locale, évoquant le saint protecteur des Thudiens.

4 juin ».

Il restera alors à compléter les enveloppes déjà prêtes et procéder à une distribution groupée. La première citoyenne de Thuin s'est toutefois gardée d'en préciser la date.

Quelques minutes plus tôt, elle avait introduit les débats de son premier conseil en qualité de bourgmestre en rappelant la redistribution des matières scabinales de l'exécutif thudinien, actée lors du dernier collège (lire l'Avenir du

23/5).

« Nous avons à la fois tenu compte des aspirations de chacun tout en ayant un souci de cohérence par rapport aux différentes matières », commente-t-elle.

S'agissant de l'ordre du jour proprement dit, il n'a guère suscité de débat contradictoire. « Pour l'essentiel, il s'agit de ratifier des décisions prises par le collège durant la crise du Covid-19 ou de points déjà présentés en ce même conseil précédemment » précisait Xavier Losseau, le

chef de groupe IC pointant comme exemple les subside pour associations. Anne-Marie Lontie, la chef de groupe Écolo, abondait aussi dans ce sens.

Maison de village de Biercée : le MR s'abstient

Somme toute, s'il n'y avait eu ce point relatif à la maison de village de Biercée, sur lequel il était demandé au conseil de confirmer une décision du collège, conformément à l'arrêté du Gouvernement du

18/03/20, tous les points auraient recueillis l'unanimité.

On se souvient que dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural, la ville de Thuin avait obtenu de la Région Wallonne des subventions pour plusieurs projets participatifs, dont la maison de village de Biercée.

Un nouveau bâtiment devait être construit sur un terrain à proximité de la place pour un montant avoisinant le million d'euros. Convention avait été passée avec la Région pour une subvention de 439 000 €. Le dossier s'était ensuite quelque peu enlisé. Depuis, une alternative s'est présentée. Elle consiste à racheter l'ancienne épicerie du village et à la rénover pour un montant de 577 000 € (étude et rénovation comprise). Du coup, considérant l'économie réalisée sur cette opération, le collège a décidé d'introduire à la Région une demande d'avenant à la convention. Le groupe MR s'est abstenu de confirmer cette décision en pointant du doigt le montant de l'acquisition du bâtiment. À suivre, donc. ■

VITE DIT

Acquisition d'un véhicule CNG

En sa qualité de président de séance, Fabian Pacifici a informé le conseil à propos de l'achat d'un véhicule VW équipé au CNG qui viendra grossir la flotte de l'administration. D'un montant de 19 700 €, cette acquisition s'est faite via un marché du Service Public de Wallonie. Un second marché parallèle a

été passé avec la firme DATS pour l'alimentation du véhicule. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du Plan Communal de Développement Durable.

Stages résidentiels

Les conventions de collaboration avec le CPAS et l'AMO Thudi-Jeunes ont été approuvées. Celles-ci portent sur l'organisation des stages résidentiels à Durbuy. « Ces

stages ont d'habitude beaucoup de succès mais c'est encore un peu flou quant à leur tenue. Nous attendons des nouvelles du Conseil National de Sécurité et plus de précisions via des circulaires pour connaître les modalités d'organisation. À notre niveau, nous sommes prêts pour communiquer aux enfants », a précisé l'échevine Carine Cosyns.

Feu vert pour les caméras mobiles

Le conseil a marqué son autorisation pour l'utilisation par la police locale Germinalt de caméras mobiles sur le territoire de ville de Thuin. Le dossier avait déjà été présenté précédemment mais il avait été demandé à la zone de police certaines précisions techniques relatives à ces caméras et leur usage précis. Il s'agit de caméras dites « intelligentes » utilisées dans

trois cas : la circulation routière, les crimes et délits, et lors de disparitions inquiétantes. Ce dispositif mobile appelé ANPR sait filmer le véhicule, sa plaque ou son chauffeur. Les données enregistrées peuvent être conservées 12 mois. De quoi trouver un juste équilibre entre prévention, contrôle des délits et respect de la vie privée. Un automobiliste averti... ■ JDM

